

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Banque de Tunisie Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La Banque de Tunisie, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 9 juin 2020. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Abderrahmen FENDRI et M. Lamjed BEN M'BAREK.

Groupe Banque de Tunisie **Bilan Consolidé | Exercice clos le 31 décembre 2019**

(En K.TND)	Note	déc.-19	déc.-18
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	A1	181 342	246 522
Créances sur les établissements bancaires et financiers	A2	372 849	275 270
Créances sur la clientèle	A3	4 514 231	4 529 014
Portefeuille titres commercial	A4	13 078	11 337
Portefeuille d'investissement	A5	881 168	824 985
Placements nets des entreprises d'assurance	A6	158 389	154 855
Valeurs immobilisées nettes	A7	118 813	115 215
Autres actifs	A8	71 694	79 733
Part réassureurs dans les provisions techniques des assurances	A9	42 191	46 487
Titres mis en équivalence	A10	36 324	81 717
Ecart d'acquisition net	A11	4 876	5 603
Total des Actifs		6 394 955	6 370 738
Banque Centrale et CCP	P1	272 811	628 381
Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers	P2	78 074	142 424
Dépôts de la clientèle	P3	3 785 760	3 619 730
Emprunts et ressources spéciales	P4	531 259	431 745
Autres passifs	P5	282 368	276 275
Provisions techniques des entreprises d'assurance	P6	355 807	318 599
Sous-Total Passifs		5 306 079	5 417 154
Capital		225 000	225 000
(Titre d'auto contrôle)		-242	-7 086
Réserves consolidées		633 612	542 885
Résultats consolidés		134 457	112 309
Sous-Total capitaux propres	C1	992 827	873 108
Intérêts minoritaires		96 049	80 476
Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires		6 394 955	6 370 738

Groupe Banque de Tunisie
Etat des engagements Hors-Bilan Consolidé | Exercice clos le 31 décembre 2019

(En K.TND)	Note	déc.-19	déc.-18
Cautions, avals et autres garanties données		622 367	712 092
Crédits documentaires		196 317	285 966
Actifs donnés en garantie (*)		339 622	655 482
Total des passifs éventuels		1 158 306	1 653 540
Engagements de financement donnés		213 926	295 106
Engagements sur titres		-	-
Avais, cautions de garanties au titre d'appels d'offres		1 855	1 442
Total des engagements donnés		215 781	296 548
Engagements de financement reçus		932	9 438
Garanties reçues		2 233 607	2 207 763
Engagements hypothécaires sur prêts octroyés		708	637
Total des engagements reçus		2 235 247	2 217 838

(*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9)

Groupe Banque de Tunisie
Etat de Résultat Consolidé | Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019

(En K.TND)

	Note	déc.-19	déc.-18
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	R1	473 738	400 194
Commissions - Produits	R2	58 063	55 653
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	R3	31 995	32 613
Revenus du portefeuille d'investissement	R4	46 452	49 003
Total produits d'exploitation		610 248	537 463
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	R5	242 206	208 762
Commissions encourues	R6	3 500	2 371
Total charges d'exploitation		245 706	211 133
Marge nette des activités d'assurance	R7	3 285	9 899
Produit net bancaire		367 827	336 229
Dotations aux provisions sur créances et passifs	R8	-38 172	-61 833
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	R9	-7 196	-1 676
Autres produits d'exploitation		7 470	6 386
Frais de personnel	R10	-75 845	-69 358
Charges générales d'exploitation	R11	-32 204	-28 840
Dotations aux amortissements sur immobilisations	R12	-10 347	-10 254
Résultat d'exploitation		211 533	170 654
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		1 465	4 280
Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		4 217	4 710
Résultat courant avant impôt		217 215	179 644
Impôts sur les sociétés		-74 204	-51 835
Amortissement des écarts d'acquisition		-727	-777
Résultat des activités ordinaires		142 284	127 032
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		-39	-5 851
Résultat net		142 245	121 181
Intérêts minoritaires		7 788	8 872
Résultat net, part groupe	R13	134 457	112 309
Résultat net, part groupe par action (En DT)		0,598	0,579

Groupe Banque de Tunisie

Etat de Flux de trésorerie Consolidé | Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018

(En K.TND)

	Note	déc.-19	déc.-18
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		562 025	478 769
Charges d'exploitation bancaire décaissés		-248 065	-212 477
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-324 410	134 064
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-5 881	-309 698
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		269 517	284 692
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-88 236	-84 988
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-26 484	-11 429
Impôt sur les bénéfices		-64 192	-50 837
Flux d'exploitation autres secteurs financiers		-14 689	12 120
Flux d'exploitation autres secteurs non financiers		7 166	3 662
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION		66 751	243 878
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		49 121	49 992
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-21 278	-161 530
Acquisition/ cession sur immobilisations		-13 226	-11 480
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		14 617	-123 018
Activités de financement			
Cession d'actions propres		44 544	0
Remboursements d'emprunts		-960	-981
Augmentation/diminution ressources spéciales		100 247	86 076
Dividendes versés		-74 213	-86 565
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		69 618	-1 470
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		150 700	119 645
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	F1	283 495	163 850
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		434 195	283 495

Règles et principes d'élaboration des états financiers consolidés

1. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2019 ont été établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et par les normes comptables tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux établissements bancaires, à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises (NC 35, 36, 37, 38 et 39).

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

2. Principes, optique et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

2.1 Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou

indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;

- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments d'hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

2.2 Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une société exploitée en commun accord par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

2.3 Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une société sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une société est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette société.

3. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

3.1 Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors-bilan. Les

modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

3.2 Comptabilisation de l'impôt

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

3.3 Intégration globale des compagnies d'assurances

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, de l'hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

3.3.1 Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent :
Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation

durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

3.3.2 Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

3.3.3 Marge nette des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance. La rubrique "Marge nette des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.

4. Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable
- leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

4.1 Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est

porté au compte de résultat, dans la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières".

4.2 Titres de Placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

4.3 Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus-values sur titres d'investissement ne sont pas constatées dans le résultat de l'exercice.

5. Périmètre de consolidation

5.1. Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2019	2018	2019	2018
Activité Bancaire				
BANQUE DE TUNISIE	99,91%	100,00%	99,90%	98,55%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	100,00%	100,00%	54,61%	53,89%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	55,03%	55,22%	48,17%	47,46%
Intermédiation en bourse				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS « SBT »	100,00%	100,00%	99,44%	98,09%
Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	100,00%	100,00%	54,61%	53,89%
Investissement et financement des projets				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,99%	99,87%	98,52%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	76,82%	76,82%	76,74%	75,70%
Location de terrains et d'immeubles				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	44,97%	44,97%	43,34%	42,75%

LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	58,07%	57,29%
Assurance				
ASTREE Assurance	60,00%	60,05%	54,61%	53,89%
Promotions Touristique				
SCAN - Société club acquarus nabeul	100,00%	100,00%	39,30%	38,77%
SPFT CARTHAGO	48,41%	48,41%	39,30%	38,77%
Transport de Fonds				
TFT - Transport de fonds de Tunisie	99,99%	99,99%	99,87%	98,52%

5.2. Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2019	2018	2019	2018
Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières				
SICAV CROISSANCE	94,38%	75,97%	55,74%	44,95%
SICAV RENDEMENT	10,79%	22,55%	6,41%	17,27%

Le pourcentage de contrôle du Groupe BT dans la SICAV CROISSANCE dépasse 50%. Cependant, cette dernière a été consolidée par la méthode de mise en équivalence étant donné la particularité juridique et opérationnelle des SICAV.

Le pourcentage de contrôle du Groupe BT dans la SICAV RENDEMENT est assorti d'un pouvoir effectif ce qui conduit à une influence notable malgré un pourcentage de contrôle inférieur à 20%.

5.3. Participations non incluses dans le périmètre de consolidation

	Participation (en milliers TND)	Taux de détention	Motif d'exclusion
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	5,00%	Insignifiante par rapport au groupe
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE	9	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe.
INSTITUT TUNIS DAUPHINE	900	30,07%	Simple participation, pas d'influence.
DIRECT PHONE SERVICES	90	19,91%	Insignifiante par rapport au groupe.
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENTS	30	19,80%	Insignifiante par rapport au groupe.
AIR LIQUIDE TUNISIE	9 164	16,89%	Simple participation, pas d'influence.

6. Notes sur le Bilan

Note A1

AC1 - Caisse

	déc.-19	déc.-18
Caisse dinars	30 879	31 008

Caisse devises	4 382	6 656
Banque Centrale de Tunisie	145 566	208 343
CCP et traveller's chèques	515	515
Total AC1 - Caisse	181 342	246 522
Note A2		
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers		
	déc.-19	déc.-18
Avoirs chez les établissements financiers	33 945	11 867
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	21 934	9 040
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	12 011	2 827
Prêts aux établissements financiers	338 816	262 939
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	163 507	427
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	103 732	184 277
Prêts aux organismes financiers spécialisés	71 577	78 235
Créances rattachées	88	464
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	88	464
Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	372 849	275 270
Ce poste comprend :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire. ▪ Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring. 		
Note A3		
AC3 - Créances sur la clientèle		
	déc.-19	déc.-18
Comptes ordinaires débiteurs	380 064	407 524
Crédits sur ressources ordinaires	3 805 861	3 865 074
Créances sur crédit-bail	87 121	79 304
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	10 282	12 107
Crédits sur ressources spéciales	285 440	218 747
Financement sur ressources externes	281 253	214 872
Financement sur ressources budgétaires	4 187	3 875
Créances Impayés douteuses et litigieuse	257 128	222 903
Créances impayés	72 491	31 198
Créances au contentieux	184 637	191 705
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	51 927	47 221
Couvertures comptables	-363 592	-323 866
Agios réservés	-24 260	-23 593
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-339 332	-300 273
Total AC3 - Créances sur la clientèle	4 514 231	4 529 014
Ce poste comprend les créances liées à des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques nationaux ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.		
Note A4		
AC4 - Portefeuille-titres commercial		
	déc.-19	déc.-18
Titres de placement	13 078	11 337
Titres de transaction	0	0
Créances rattachées	0	0
Total AC4 - Portefeuille-titres commercial	13 078	11 337
Note A5		
AC5 - Portefeuille d'investissement		
	déc.-19	déc.-18

Titres de propriété	401 259	357 093
Titres de participation	119 153	134 987
Parts dans les entreprises associées	100	100
Parts dans les entreprises liées	80	80
Fonds gérés par des SICAR	281 926	221 926
Titres de créances	504 980	487 974
Emprunts nationaux	10 863	16 017
Bons de trésor assimilables	494 117	471 957
Créances rattachées	30 734	25 036
Provisions pour dépréciations de titres	-55 805	-45 118
Total AC5 - Portefeuille d'investissement	881 168	824 985
Note A6		
Placements nets des entreprises d'assurances		
	déc.-19	déc.-18
Terrains, constructions et actions dans des sociétés immobilières non cotées		
Terrains et constructions d'exploitation	1 354	1 442
Terrains et constructions hors exploitation	15 335	10 587
Parts & actions de sociétés immobilières non cotées	9 097	9 097
Sous-Total	25 786	21 126
Placements dans les entreprises liées et participations	25 781	32 204
Autres placements financiers		
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	82 040	93 132
Obligations et autres titres à revenu fixe	109 236	104 134
Prêts hypothécaires	708	637
Autres prêts	863	723
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	219 600	130 555
Sous-Total	412 447	329 181
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 357	1 443
Total	465 371	383 954
Effets des reclassements, éliminations et répartitions des capitaux propres	-306 982	-229 099
Placements nets	158 389	154 855
Note A7		
AC6 - Valeurs Immobilisées		
	déc.-19	déc.-18
Immobilisations incorporelles	18 004	16 459
Frais d'établissement	195	196
Logiciels informatiques	16 493	14 947
Fonds de commerce	1 316	1 316
Immobilisations corporelles	333 796	322 117
Immeubles d'exploitation	137 518	135 037
Immeubles Hors exploitation	16 653	12 149
Terrains d'exploitation	19 421	19 421
Terrains hors exploitation	1 281	1 281
Agencements	71 125	67 177
Matériels informatiques	305	292
Matériels bancaires (*)	18 394	18 031
Matériel de transport	3 578	3 596
Immobilisations en cours	1 014	1 834
Autres matériels (*)	64 507	63 299
Cumuls amortissements	-232 987	-223 361
Amortissements des immobilisations incorporelles	-14 955	-14 054
Amortissements des immobilisations corporelles	-218 032	-209 307

Total AC6 - Valeurs Immobilisées	118 813	115 215
---	----------------	----------------

(*) Un reclassement de matériels bancaires a été effectué en 2018 du compte "Autres matériels" vers le compte "Matériels bancaires".

Note A8

AC7 - Autres actifs

	déc.-19	déc.-18
Siège, succursales et agences	674	12 081
Comptes de régularisation	19 433	24 097
Compensation reçue	11 140	16 869
Compte d'ajustement devises	3 200	4 375
Agios, débits à régulariser et divers	5 093	2 853
Débiteurs divers	51 587	43 555

Total AC7 - Autres actifs	71 694	79 733
----------------------------------	---------------	---------------

Note A9

Parts des réassureurs dans les provisions techniques

	déc.-19	déc.-18
Provisions pour primes non acquises	12 360	11 093
Provisions pour sinistres Vie	352	430
Provisions pour sinistres Non Vie	29 479	34 964

Total Parts des réassureurs dans les provisions techniques	42 191	46 487
---	---------------	---------------

Il s'agit de l'ensemble des quoteparts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que les provisions pour risques et charges et les provisions pour dépréciation.

Note A10

Titres mis en équivalence

	% Ints 2019	déc.-19	déc.-18
SICAV RD	6,41%	28 777	75 266
SICAV CR	55,74%	7 547	6 451
Titres mis en équivalence		36 324	81 717

Note A11

Traitement des écarts de première consolidation

	déc.-19	déc.-18
Ecart de première consolidation	16 217	16 217
Amortissements	-11 341	-10 614

Total Traitement des écarts de première consolidation	4 876	5 603
--	--------------	--------------

Note A11.1

Traitement des écarts de première consolidation

	déc.-18	déc.-19		Valeur Brute
	Valeur Brute	Acquisitions	Cessions	
Entités sous contrôle				
- FOSA	549	0	0	549
- ASTREE	5 049	0	0	5 049
- PLAC.TUNISIE	561	0	0	561
- CARTHAGO	7 053	0	0	7 053

- SCAN	3 005	0	0	3 005
Total Brut	16 217	0	0	16 217
Note A11.2				
Amortissements des écarts d'évaluation et d'acquisition				
	déc.-18	déc.-19		
	Cumuls Antérieurs	Dotations	Reprises	Cumuls
Entités sous contrôle				
- FOSA	548	1	0	549
- ASTREE	3 488	218	0	3 706
- PLAC.TUNISIE	354	28	0	382
- CARTHAGO	3 668	330	0	3 998
- SCAN	2 556	150	0	2 706
Total	10 614	727	0	11 341
Note P1				
PA1 - Banque Centrale et CCP				
		déc.-19	déc.-18	
Emprunt auprès de la Banque Centrale		272 000	627 000	
Emprunts en dinars		272 000	627 000	
Emprunts en devises		0	0	
Dettes rattachées		811	1 381	
Total PA1 - Banque Centrale et CCP		272 811	628 381	
Note P2				
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers				
		déc.-19	déc.-18	
Dépôts à vue des établissements financiers		18 605	23 392	
Banques et correspondants étrangers		11 674	16 829	
Organismes financiers spécialisés		6 931	6 563	
Emprunts auprès des établissements financiers		59 230	118 480	
Emprunts en dinars		0	0	
Emprunts en devises		59 230	118 480	
Dettes rattachées		239	552	
Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		78 074	142 424	
Note P3				
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle				
		déc.-19	déc.-18	
Comptes à vue		1 208 911	1 216 725	
Comptes d'épargne		1 345 969	1 247 779	
Comptes spéciaux d'épargne		1 329 248	1 229 813	
Autres comptes d'épargne		16 721	17 966	
Dépôts à terme		1 092 401	1 026 085	
Comptes à terme		765 836	731 540	
Bons de caisse		23 565	21 545	
Certificats de dépôts		303 000	273 000	
Autres sommes dues à la clientèle		91 783	94 544	
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		46 696	34 597	
Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle		3 785 760	3 619 730	
Ce poste comprend les dépôts de la clientèle autre que les établissements bancaires, qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire.				

Note P4**PA4 - Emprunts et ressources spéciales**

	déc.-19	déc.-18
Ressources extérieures	521 322	422 637
Ressources budgétaires	6 373	5 894
Dettes rattachées	3 564	3 214
Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales	531 259	431 745

Note P5**PA5 - Autres passifs**

	déc.-19	déc.-18
Comptes de régularisation	107 805	92 454
Compensation à régler	92 032	75 136
Comptes d'ajustement devises	0	37
Agios, Crédits à régulariser et divers	15 773	17 281
Provisions	35 239	56 926
Provisions pour risques et charges diverses	25 890	45 381
Provisions pour congés payés	2 386	2 293
Provisions pour créances en hors bilan	6 963	9 252
Créditeurs divers	139 324	126 895
Créditeurs / opérations d'impôt	31 892	34 619
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	5 128	5 430
Créditeurs / Opérations BCT	494	454
Créditeurs / opérations avec le personnel	13 525	11 903
Créditeurs / opérations sur titres	2 029	2 016
Chèques à payer	3 712	1 466
Autres Créditeurs	80 938	74 036
Ajustement IG autres créances / dettes courantes	1 606	-3 029
Total PA5 - Autres passifs	282 368	276 275

Il est à noter que :

- Courant l'exercice 2018, la société mère a fait l'objet de deux vérifications fiscales portant sur les périodes du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 et du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2013 qui se sont soldées par deux notifications des résultats.

La société mère a formulé son opposition aux résultats du contrôle. Suite à ladite opposition, et dans le cadre de la réponse de l'administration fiscale datant de mars 2019, une partie des chefs de redressement a été abandonnée par l'administration fiscale et une autre partie a été ajustée sur la base des éléments de réponse de la société mère.

Les chefs de redressement ajustés ont fait l'objet d'un acquiescement partiel par la société mère et d'autres chefs de redressement ont été maintenus par l'administration fiscale.

- Courant l'exercice 2019, la filiale « ASTREE » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre de la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018.

La filiale a répondu à l'Administration Fiscale dans les délais pour présenter son opposition et ses observations justifiées. Les procédures liées à ce contrôle sont en cours, et sur la base des informations disponibles à l'arrêté des états financiers consolidés, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évaluations récentes, le groupe a constaté dans ses états financiers consolidés au 31 décembre 2019 les provisions jugées nécessaires.

Note P6**Provisions techniques des entreprises d'assurance**

	déc.-19	déc.-18
Provisions pour primes non acquises Non Vie	42 004	37 269
Provisions d'assurances Vie	166 012	141 330
Provisions pour sinistres Vie	3 480	2 866
Provisions pour sinistres Non Vie	131 940	129 054
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	3 817	2 252
Provisions pour participation aux bénéfices Non Vie	2 494	2 156

Provisions pour égalisation et équilibrage non Vie	2 384	0
Autres provisions techniques Vie	573	577
Autres Provisions techniques non Vie	3 103	3 095
Total Provisions techniques des entreprises d'assurance	355 807	318 599

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que les provisions pour risques et charges et les provisions pour dépréciation.

Note C1

Tableau de variation des capitaux propres

	<u>Capital</u>	<u>Actions propres</u>	<u>Réserves Consolidés</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Capitaux propres Part du groupe</u>
Situation à l'ouverture de l'exercice 2019.12	225 000	-7 086	542 885	112 309	873 108
Affectation du résultat de l'exercice N-1	0	0	112 309	-112 309	0
Dividendes versés	0	0	-54 475	0	-54 475
Part du groupe dans le résultat	0	0	0	134 457	134 457
Autres mouvements	0	6 844	20 818	0	27 662
Variation capital	0	0	0	0	0
Variation périmètre	0	0	12 075	0	12 075
Situation à la clôture de l'exercice 2019.12	225 000	-242	633 612	134 457	992 827

7. Notes sur l'état de résultat consolidé

Note R1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

	déc.-19	déc.-18
Produits sur opérations interbancaires	7 584	4 293
Produits sur opérations avec la clientèle	466 154	395 901
Revenus des opérations de crédit	393 685	336 287
Revenus des comptes débiteurs	52 589	49 200
Commissions sur avals et cautions	6 781	5 819
Report déport sur change à terme	5 518	-1 493
Produits sur opérations de leasing	7 581	6 088
Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés	473 738	400 194

Note R2

PR2 - Commissions (Produits)

	déc.-19	déc.-18
Commissions sur comptes	14 336	13 666
Opérations guichet et opérations diverses	3 707	3 501
Opérations sur titres	3 994	3 540
Opérations avec l'étranger	5 832	5 990
Commissions sur moyens de paiement	15 450	13 819
Commissions de gestion	14 744	15 137
Total PR2 - Commissions (Produits)	58 063	55 653

Note R3

PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change

	déc.-19	déc.-18
Gains nets sur titres de transaction	55	2 095
Intérêts/Titres de transaction	12	2 037
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction	0	0
Plus-value de cession/Titres de transaction	43	58
Gains nets sur titres de placement	174	0
Dividendes/Titres de Placement	0	0
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	0	0
Plus-value de cession/Titres de placement	174	0
Gains nets sur opérations de change	31 766	30 518
Différence de change sur opérations monétiques	-1 288	-270
Produits sur change manuel	3 611	4 632
Produits sur opérations de change en compte	27 479	25 478
Bénéfices sur opérations de change à terme	1 964	678
Total PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change	31 995	32 613

Note R4

PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement

	déc.-19	déc.-18
Revenus des obligations et des bons du Trésor (*)	37 248	35 171
Revenus des titres de participation (*)	9 232	14 257

Effets des éliminations Dividendes	-28	-425
Total PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement	46 452	49 003
(*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9).		
Note R5		
CH1 - Charges d'intérêts		
	déc.-19	déc.-18
Charges sur opérations interbancaires	43 245	43 736
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	169 816	138 808
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	29 145	26 218
Total CH1 - Charges d'intérêts	242 206	208 762
Note R6		
CH2 - Commissions encourues		
	déc.-19	déc.-18
Charges sur opérations de retrait monétique	2 610	1 559
Frais d'interchange émis	802	585
Autres commissions	88	227
Total CH2 - Commissions encourues	3 500	2 371
Note R7		
Marge nette des activités d'assurance		
	déc.-19	déc.-18
Résultat Technique de l'Assurance Non Vie	23 279	10 546
Résultat Technique de l'Assurance Vie	23 033	7 217
Résultat technique	46 312	17 763
Produits des placements Assurance Non Vie	8 115	17 247
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-2 645	-2 537
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-26 890	-8 879
Autres produits non techniques	492	278
Autres charges non techniques	-4 507	-2 005
Marge intégrable	20 877	21 867
Elimination des opérations intra-Groupe	-17 592	-11 968
Marge nette des entreprises d'assurance	3 285	9 899
Note R8		
PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs		
	déc.-19	déc.-18
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	37 590	29 470
Dotations nettes aux provisions pour passifs	175	30 886
Pertes sur créances irrécouvrables	521	1 905
Récupération sur créances comptabilisées en pertes	-114	-428
Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs	38 172	61 833

Note R9**PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement**

	déc.-19	déc.-18
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	10 022	3 096
Pertes subies sur les titres en portefeuille	1 196	1 178
Plus ou moins-values réalisées sur titres en portefeuille	-4 022	-1 905
Frais de gestion du portefeuille	0	-693
Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement	7 196	1 676

Note R10**CH6 - Frais du personnel**

	déc.-19	déc.-18
Charges de fonctionnement	60 220	55 037
Masse salariale	47 751	43 596
Charges sociales	11 522	10 589
Charges fiscales (TFP, FOPROLOS)	947	852
Autres frais liés au personnel	16 809	15 390
Régime d'intéressement	12 793	11 400
Prime départ à la retraite	1 107	1 062
Divers	2 909	2 928
Récupération sur personnel en détachement	-1 184	-1 069
Total CH6 - Frais du personnel	75 845	69 358

Note R11**CH7 - Charges d'exploitation**

	déc.-19	déc.-18
Télécommunication & courriers	1 946	1 855
Maintenance et entretien	3 748	3 329
Services externes d'exploitation	4 043	3 371
Achat de biens consommables	4 758	5 116
Communication, marketing et documentation	1 172	993
Assurance, Droits et taxes	11 973	10 233
Jetons de présence au conseil d'administration	523	516
Autres services extérieurs	3 674	3 955
Ajustements Produits et charges intra-groupe	367	-528
Total CH7 - Charges d'exploitation	32 204	28 840

Note R12**CH8 - Dotations aux amortissements**

	déc.-19	déc.-18
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	901	1 039
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	9 446	9 215
Total CH8 - Dotations aux amortissements	10 347	10 254

Note R13**Contribution par unité dans le résultat consolidé :**

Secteur Financier	Autres secteurs
-------------------	-----------------

<u>Activité Bancaire</u>	<u>Assurance</u>	<u>Gestion de portefeuille de valeurs mobilières</u>	<u>Autres</u>	<u>Immobilière</u>	<u>Promotion Touristique</u>	<u>déc.-19</u>	<u>déc.-18</u>
--------------------------	------------------	--	---------------	--------------------	------------------------------	----------------	----------------

Quote-Part dans les sociétés intégrées globalement

BT	124 559						124 559	99 701
ASTREE		4 589					4 589	5 882
FOSA				149			149	66
GITSA				59			59	155
CARTHAGO					1 236		1 236	789
SCAN					-132		-132	-163
SPCB				158			158	277
GPT			1 054				1 054	-24
PT			842				842	756
SBT				200			200	129
BT SICAR				117			117	476
TFT				165			165	-19
SPPI				-4			-4	4
Total	124 559	4 589	1 896	478	366	1 104	132 992	108 029

Quote-Part dans les sociétés mises en équivalence

SVCR			-47				-47	466
SVRD			1 512				1 512	3 814
Total	0	0	1 465	0	0	0	1 465	4 280
Total Résultat	124 559	4 589	3 361	478	366	1 104	134 457	112 309

8. Notes sur l'état des flux de trésorerie consolidé

Note F1

Flux de trésorerie consolidé

	BT	Secteur Financier	Autres Secteurs	Effet des éliminations	déc.-19	déc.-18
Trésorerie groupe						
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	277 923	7 904	2 251	-4 583	283 495	163 850
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie			5 109	-526		
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	419 157	14 062	4 470	-3 494	434 195	283 495
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie		2 123	1 371			

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.

9. Notes sur les reclassements

La base d'estimation de la valeur des actifs donnés en garantie, présentée au niveau du poste « HB3 - Actifs donnés en garantie » a été changée pour utiliser le prix de revient comptable au lieu de la valeur marché. De ce fait, la colonne comparative de 2018 a été retraitée comme suit :

En K.TND	Déc-18 avant retraitement	Retraitement	Déc-18 après retraitement
Comptes de Hors Bilan			
HB3 - Actifs donnés en garantie			
Titres d'Etat / Appel d'offres BCT	254 455	482	254 937
Créances mobilisés / Appel d'offres BCT	384 042	16 503	400 545
Total	638 497	16 985	655 482

Un reclassement entre les rubriques du poste « PR4-Revenus du portefeuille d'investissement » pour un montant de 9 025 KDT représentant les revenus issus des contrats de portage. De ce fait, la colonne comparative de 2018 a été retraitée comme suit :

En K.TND	Déc-18 avant retraitement	Reclassement	Déc-18 après retraitement
Comptes de Résultat			
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement			
Revenus des obligations	44 196	(9 025)	35 171
Revenus des titres de participation	5 232	9 025	14 2537
Total	49 428	-	49 428

10. Évènements postérieurs à la clôture

Au 31 décembre 2019, l'Organisation Mondiale de la Santé (« OMS ») a signalé un nombre limité de personnes atteintes d'un virus inconnu. Aucune preuve scientifique de transmission interhumaine à cette date n'est relevée. En effet, dans un premier temps, l'OMS n'a pas déclaré l'état d'urgence de santé publique de portée internationale, mais a simplement alerté la Chine et les autres membres de l'OMS sur la situation et les mesures qui étaient à prendre.

L'OMS a ensuite confirmé la transmission interhumaine du virus le 23 janvier 2020, puis prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020.

En Tunisie, des mesures de protection de la santé publique ont été entreprises à partir de mars 2020 à la suite de la propagation de la maladie.

La propagation ultérieure du virus et son identification en tant que nouveau coronavirus (« Covid-2019 ») ne fournissent pas d'éléments complémentaires d'appréciation de la situation qui existait au 31 décembre 2019. Ce sont des éléments nouveaux apparus en mars 2020 non liés à des conditions enregistrées à fin décembre 2019 et ne remettent pas en cause la continuité de l'exploitation de la banque.

Ainsi et dans le cadre de sa contribution à la lutte contre les répercussions économiques et sociales en général et sur les entreprises en particulier, la Banque Centrale de Tunisie (« BCT ») a décidé, le 17 mars 2020, de baisser son taux d'intérêt directeur de 7,75% à 6,75%.

Cette mesure représente une baisse de 100 points de base. Elle fait suite à la décision prise par son conseil d'administration, le même jour, au vu de l'aggravation de la situation économique tunisienne suite à la pandémie du coronavirus ayant impacté pratiquement toutes les activités.

Le 18 mars 2020, La BCT a annoncé un ensemble de décisions exceptionnelles visant à soutenir l'effort national dans cette période de crise ainsi d'assurer la stabilité du secteur financier, en émettant une circulaire aux banques et aux établissements financiers comprenant un certain nombre de mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises et contribuer à préserver le tissu économique et à protéger les emplois. A l'issue de cette circulaire, la banque est autorisée à :

1. Donner aux entreprises la possibilité de reporter leurs échéances bancaires (principal et intérêts) durant la période allant du début mars 2020 à fin septembre 2020 et de modifier le calendrier de paiement en fonction de la capacité de chaque bénéficiaire. Cette mesure concernera les prêts professionnels accordés aux clients classés 0 et 1 après avoir déposé une demande de rééchelonnement ;
2. Octroyer de nouveaux crédits aux bénéficiaires du report des échéances ; et
3. Appliquer les procédures de report susmentionnées sur les clients classés 2 et 3 et ce, au cas par cas et selon l'évaluation de la situation du client.

Pour faciliter cette opération et renforcer la capacité du secteur bancaire à soutenir les opérateurs économiques, une plus grande flexibilité sera exercée au niveau des règles prudentielles, à savoir :

1. Les procédures de soutien ne sont pas considérées comme une restructuration des crédits et la période du report n'est pas prise en compte dans le calcul de l'ancienneté des montants dus ;
2. Donner plus de flexibilité concernant la conformité au ratio crédit/dépôts (circulaire BCT n° 2020-06 du 19 mars 2020) ; et
3. Par ailleurs, et afin de réduire les déplacements des clients des banques, il a été décidé d'assurer la continuité des services de retrait d'espèces au niveau des distributeurs automatiques et gratuitement en annulant la commission de retrait de tout distributeur automatique.

Il s'agit donc d'événements non liés à des conditions existantes à la date de clôture qui ne sont pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes. Un éventuel impact sur les comptes consolidés des prochaines années est assez probable mais, à la date de publication des comptes consolidés de 2019, nous ne disposons pas d'éléments probants permettant d'évaluer cet éventuel impact sur les prochaines années.

Il est à noter par ailleurs, que la société mère, dans le cadre de la lutte nationale contre la pandémie du Coronavirus, a décidé, courant le mois de mars 2020, de faire un don de 11 350 KDT au fonds 1818 de lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 12 mars 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus après cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque de Tunisie*

I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Banque de Tunisie qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2019, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de 6 394 955 KDT et un bénéfice net de 134 457 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Banque de Tunisie au 31 décembre 2019, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

- *Description du point clé de l'audit*

De par l'activité de la société mère, le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2019, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 4 514 231 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 346 295 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par le groupe.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

2) Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation

- *Description du point clé de l'audit*

Le groupe détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 401 259 KDT au 31 décembre 2019. La provision constatée sur ces titres s'élève à 55 805 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers consolidés, les titres sont valorisés sur la base de la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par le groupe dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par le groupe et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- A travers un échantillon étendu, nous avons vérifié que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions y associées ont été convenablement estimées.
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

3) La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

- *Description du point clé de l'audit*

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par le groupe s'élèvent au 31 décembre 2019 à 531 801 KDT et représentent 87% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ;
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- Nous attirons l'attention sur la note P5 aux états financiers se rapportant à la situation des deux contrôles fiscaux subis par la société mère en 2018 et du contrôle fiscal subi par l'ASTREE en 2019.
- 2- Nous attirons l'attention sur la note 10 aux états financiers dans laquelle la direction a décrit les mesures prises et prévues à la suite de la pandémie du virus COVID -19 et les incertitudes liées à l'impact éventuel sur les états financiers consolidés des exercices futurs.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Nous signalons l'existence de participations croisées entre certaines sociétés du Groupe Banque de Tunisie (entre Carthago et la société Club Acuaris Nabeul (SCAN) et entre l'Astrée et la société Placement Tunisie Sicaf (PT)) et qui doivent être solutionnées ainsi qu'il est prévu par l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 31 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

Conseil Audit Formation CAF

Tunisie Audit & Conseil TAC

Abderrahmen FENDRI

Lamjed BEN M'BAREK